



CATEGORIES	STADE	RESPONSABLE / OUVERTURE DES LIEUX	RESPONSABLES TOURNOI	EQUIPE 1	EQUIPE 2	EQUIPE 3	EQUIPE 4	EQUIPE 5	EQUIPE 6	CERTIFICATION JEUNE ARBITRE	QUALIFICATION ACADEMIQUE
Benjamins garçons Eq. Etab.	THYEZ	Clg DGA CLUSES	Clg DGA CLUSES	Clg JJ Rousseau THONON 1	Clg JJ Rousseau THONON 2	Clg Evire ANNECY LE VIEUX 1	Clg René Long ALBY SUR CHERAN	Clg DGA CLUSES	Clg Varens PASSY	Clg JJ Rousseau THONON	1 équipe( en attente de la circulaire académique football non parue à ce jour)

En cas de forfait, prévenir immédiatement le SD / 04 50 51 68 52 - 06 07 68 71 91.

**Accueil** : 12H00 - 12H15 **stade de THYEZ les lacs, 74300 THYEZ**

**Inscriptions en ligne jusqu'au Lundi 16 janvier 2019 17h00.**

**Début des rencontres** : 12H30 - **Fin des rencontres** : 16H30.

**Responsable de tournoi** : penser au livret de l'organisateur. Arbitrage "doublette élèves" dans la mesure du possible. Tous les documents concernant les organisations de rencontres sont disponibles sur le site "UNSS 74" à la rubrique "Documentation" puis "Les rencontres".

**Certification Jeune Arbitre** : Envoyer le nom des élèves à certifier, plus numéro de licence, établissement et niveau. Tous les documents concernant les jeunes officiels sont disponibles à la rubrique "jeunes officiels". Le service départemental fera parvenir des tee-shirts jeune officiel

**Ouverture du stade** : Le Clg Geneviève Anthonioz de Gaulle se rapproche du gardien du stade,

**Arbitrage** : chaque équipe présentera 2 arbitres. Ils recevront une information avant le début de la compétition (10 minutes environ). Le district Haute Savoie Pays de Gex pourrait être présent pour la formation et la certification des jeunes arbitres. Merci d'arriver avec le questionnaire jeune officiel, joint à la plaquette, rempli pour espérer une validation départementale le jour J.

**Convivialité** : Le collège Clg Geneviève Anthonioz de Gaulle s'occupera de fournir uniquement le goûter aux compétiteurs et accompagnateurs (brioches) pour un montant de 10€ par équipe, et le repas pour les accompagnateurs pour un montant maximal de 45€.

**Feuilles de match et médailles** : le service départemental fera parvenir les feuilles de matches, et médailles par l'intermédiaire du collège d'Evire,

**Ordre des matches et temps de jeu** :

Formule championnat, match de 12 minutes sans mi-temps,

Temps de jeu : MAXIMUM 60 minutes. **Appliquer obligatoirement le mode de classement défini dans la fiche sport football nationale du 9 octobre 2019 (p,20): match gagné :4pts, match nul gagné aux penalties: 2pts, match nul perdu aux penalties : 1pt, match perdu :0pt,**

**Licences dématérialisées** : lors des compétitions UNSS, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- listing des licenciés (sur papier ou sur support numérique),
- licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

À tout moment de la compétition, une vérification peut être effectuée.

Toute licence non conforme entraîne le paiement d'une amende (10€) et impose la justification d'identité.

En cas de non présentation de justificatif de licence, la participation à la compétition est soumise :

- soit à la présentation de l'attestation d'inscription par Internet, certifiée conforme par le chef d'établissement/président d'AS et attestant la présentation du certificat médical de non contre-indication et d'un justificatif d'identité,
- soit à la présentation d'une déclaration sur l'honneur, d'un justificatif d'identité et paiement d'une amende de 10€ par licence non conforme.

En conséquence, pour toute rencontre, les services UNSS doivent prévoir les modalités nécessaires au contrôle des licences et veiller à l'application des dispositions réglementaires, rappelées ci-dessus, en s'assurant que les compositions d'équipes sont conformes.

**Les photos doivent être présentes sur le listing licence. Vous pouvez les insérer grâce à une webcam sur OPUSS ou avec un téléphone portable.**

#### TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Article 2 des dispositions statutaires obligatoires pour les AS (décret n°86.495 du 14 mars 1986 (article 2)
- Règlement Intérieur de l'UNSS (articles III.3 – 28 et suivants)

**Résultats** : faire parvenir les résultats le plus rapidement possible. Merci de votre collaboration.

**Critérium académique** : 3 avril 2019 en Haute Savoie,

**Qualité des terrains** : **terrain synthétique.**

Le championnat sera reporté à une date ultérieure en cas de présence de neige sur le terrain synthétique, décision le mardi 17/12 à 10h.

Lionel Claret